

HORS SÉRIE



LA CAUSE DES FEMMES !

SOMMAIRE

02

IL93 pour Elles, ici et ailleurs

04

Journée internationale
des femmes

05

Droits des femmes, Montreuil
L'Observatoire 93

06

Famille en errance

08

Action sociale du sud au nord

09

Femmes besoins de toit
Femme actives en Ile-de-France

10

Le 115, pour berceau

12

Violences faites aux femmes

13

Violence en cause

14

La monoparentalité

15

L'accueil partagé

16

Une maîtresse de maison
peu ordinaire

18

Femmes de foot
Parité et travail social

19

Le référé liberté - hébergement
Agenda

20

Cartographie des lieux
d'accueil spécifiquesÉdit_♀

Alors que la communauté internationale célèbre une journée de la femme, le 8 mars de chaque année, nous ne voyons que de timides frémissements d'évolution pour les droits des femmes et pour la parité hommes-femmes partout dans le monde et particulièrement dans notre département.

IL93 POUR ELLES,
ICI ET AILLEURS

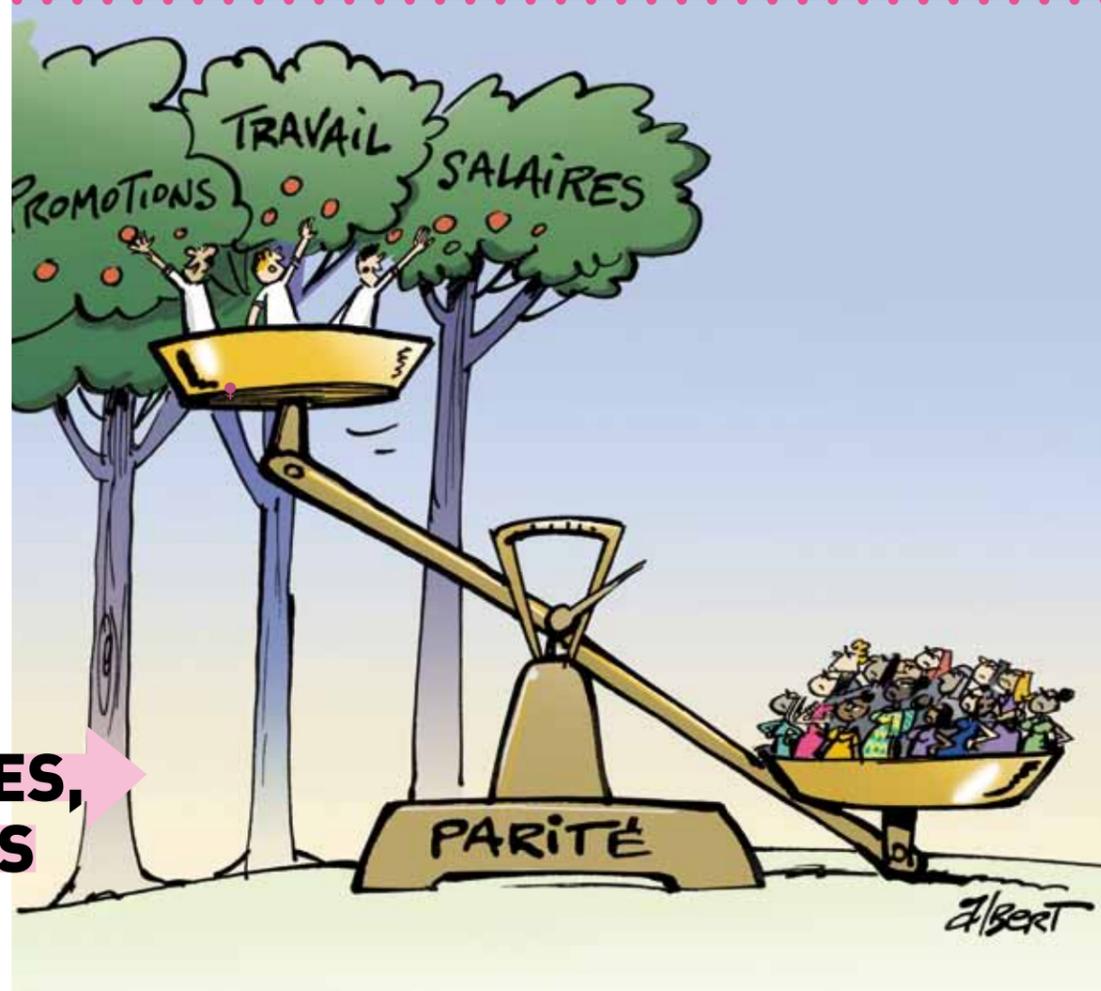
Interlogement93 choisit dans ce numéro spécial d'Infolog, de porter un regard féminin sur nos pratiques et sur la place qui est réservée aux femmes dans nos équipements et dans nos préoccupations quotidiennes. Quels que soient les regards portés, quels que soient les sujets abordés, nous ne pouvons que constater l'immensité du chemin qui reste à parcourir pour qu'une ébauche de parité existe réellement dans le quotidien des femmes !

Si nous pensons que nos organisations associatives laissent apparaître une meilleure répartition des rôles et des pouvoirs, l'enquête que nous avons réalisée auprès des associations adhérentes, démontre que nous aussi devons remettre en question nos pratiques et nos choix en matière de gouvernance.

Dans nos associations aussi, le pouvoir est majoritairement masculin. Nous sommes l'exact reflet d'une société qui n'accepte toujours pas que plus de 50 % des personnes qui la composent, les femmes, soient à parité représentées à toutes les strates d'organisation, de décision et de gestion.

Notre société dite civilisée, ne réussit toujours pas à éradiquer les violences faites aux femmes !

Nous voyons a *contrario* monter ici ou là, des idéologies qui tendent à cantonner les femmes dans les rôles de



génitrices et d'épouses au service de leurs « maîtres », les hommes qui dictent leur loi et les interdits qui s'imposeraient selon leurs préceptes moyenâgeux et rétrogradés.

En France, parmi les travailleurs pauvres, 60 % sont des femmes. A égalité de diplôme, de formation, de compétence, les femmes perçoivent des rémunérations inférieures de 30 % à celles des hommes.

Dans nos établissements, dans nos services, nous ne croisons comme parents isolés que des femmes ! Où sont les pères ?

Il est communément admis que ce sont les femmes qui doivent se charger des enfants, alors, lorsque nous envisageons l'accueil de ces parents isolés avec leurs enfants, il n'existe de projets que pour les mères... Encore une fois, où sont les pères ?

Lorsque ces mères sont chefs de famille, quelles sont les solutions imaginées pour qu'elles puissent concilier leur emploi, leurs loisirs, avec l'éducation, les soins et les câlins à leurs enfants ? Notre pouvoir d'imagination est en berne lorsqu'il s'agit de changer vraiment les conditions de vie des femmes... !

Notre société machiste, non seulement considère naturel que ces mères isolées se chargent seules du devenir de

leurs enfants mais de surcroît, instaure l'organisation sociale de leur précarisation :

- Fractionnement des horaires de travail,
- Emplois en contrats précaires,
- Bas niveaux de salaires,
- Absence de construction sociale adaptée des modes de garde des enfants,
- Coûts élevés des solutions individuelles pour la garde des enfants,
- Pas de politique du logement qui permette d'accéder dans des délais et des tarifs raisonnables
- Insuffisance de places d'hébergement pour accueillir ces femmes et leurs enfants
- Insuffisance de lieu d'écoute et de parole,
- Pas de politique digne de ce nom qui protège les femmes de leurs compagnons violents.

Ce sont les femmes qui se trouvent majoritairement contraintes de choisir entre carrière professionnelle et éducation des enfants.

Combien de femmes sont-elles chefs de grandes entreprises ?

Combien de femmes sont-elles maires de grandes communes ?

Quel pourcentage de femmes ministres, sénatrices, députées, conseillères générales par rapport aux hommes ?

Les femmes représentent 54 % de la population en France, quand trouverons-nous enfin cette même représentativité dans nos institutions politiques et sociales ?

Au sein même de nos associations cette parité n'est pas établie !

Ne pensions-nous pas cependant être plus vigilants ?

Ne pensions nous pas que nous étions des îlots progressistes conscients de la valeur des unes et des compétences des autres ?

Nos propres schémas des organisations sociales restent archaïques et machistes !

Qu'attendons-nous pour les faire évoluer ?

Trop souvent encore, à la maison et au boulot, les hommes se préservent les meilleurs rôles...

Encore quelques efforts messieurs, nous pouvons faire beaucoup mieux et tellement plus !

Ensemble, femmes et hommes conscients et convaincus, pouvons inverser ces représentations.

Nous pouvons construire un monde où ne règnent ni la force, ni la violence, ni le machisme, ni le sexisme, ni la domination, ni les enjeux de pouvoir, mais l'intelligence, la concertation et le partage !

J'émetts l'espoir utopique de voir fleurir aujourd'hui, demain, tout de suite, bientôt une société plus humainement féminine. Pourrons-nous dire demain ensemble femmes et hommes nous sommes meilleures et plus fortes ?

Les utopies d'aujourd'hui ne sont-elles pas les réalités de demain ? ■

Philippe Martel
Président

Une femme c'est
pareil qu'un
homme sauf
qu'elle porte
des enfants

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES LE 8 MARS ATTACKS !!



Historique de création de cette journée :

La journée internationale des femmes est d'abord une création de la Conférence internationale des femmes socialistes, réunie en 1910 à Copenhague, afin de servir notamment à la propagande en faveur du vote des femmes et à l'amélioration de leurs conditions de travail.



Elle est ainsi liée à la revendication de citoyenneté politique des femmes. Dans les années 1970, le MLF s'empara du 8 mars, dépolitise le sens de la Journée et la met au service du combat des femmes, c'est-à-dire d'abord la libération des mœurs et l'acquisition de droits sexuels.

Depuis lors, cette journée se traduit, à travers le monde, par des débats, colloques, expositions ou manifestations. Les femmes prennent la parole pour exprimer leur souhait de voir améliorer leur place dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle et familiale. En France, c'est en 1982 que le gouvernement, avec Yvette Roudy au ministère chargé des Droits des femmes, a décidé de célébrer officiellement la Journée internationale des femmes, le 8 mars de chaque année. Depuis lors, le 8 mars est traditionnellement une journée de réflexion sur la place des femmes dans la société française.

Par delà les alternances politiques, la Journée internationale des femmes est désormais officielle et médiatisée ! ■

Abilio Brazil
Directeur d'IL93

- 1 - Affiches : droits des femmes (auteure S. Hochin)
- 2 - Ville de Valenton
- 3 - Aung San Suu Kyi milite sur la situation des femmes birmanes
- 4 - BD, 1975 "Après le déluge" Adèle Turin et Nella Bosnia (Ed. des femmes)
- 5 - Manifestation du mlf : Solidarité pour sauver femmes et hommes en 1975 à Hendaye
- 6 - Forum social mondial à Dakar, 2010, les femmes manifestent contre les violences et la pauvreté

DRŌITS DES FEMMES

Montreuil : la mission « Droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes » de la ville de Montreuil vise à mettre en œuvre la politique municipale en faveur des droits des femmes, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

En matière de promotion des droits des femmes, la ville de Montreuil a signé en mars 2011 la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale lancée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe. Par la signature de cette charte, les collectivités reconnaissent les principes suivants comme principes fondamentaux de leurs actions :

- L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental.
- Afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte.
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes.
- L'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes (politique transversale).

Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes. A ce jour, une centaine de collectivités territoriales françaises ont signé cette charte.

A Montreuil, un premier travail de recueil d'informations sur la situation des femmes a été réalisé en 2011. Et une démarche de concertation se mettra en place tout au long de l'année 2012 pour aboutir à l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité.

En liaison avec les différents services de la ville et les partenaires locaux, départementaux et nationaux, la mission « Droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes » soutient ou anime des actions de prévention auprès des jeunes et de sensibilisation des habitants-tes, notamment à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes et de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, elle a également un rôle d'information des professionnels locaux à travers l'animation d'un réseau et la diffusion d'outils et d'informations sur les dispositifs existants. ■

Valérie Demonchy,
Chargée de Mission, droits des femmes (ville de Montreuil)



OBSERVATOIRE DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES, LABORATOIRE D'INNOVATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-SAINT-DENIS, CRÉÉ EN 2002

Dix ans d'expérimentations, d'analyses, de statistiques, de recherches-actions...

Dix ans de résultats tangibles au service d'une idée : mieux protéger, c'est possible, et au bénéfice des victimes des violences sexistes : les femmes et les enfants.

Quatre missions pour un Observatoire unique en France

- ♀ Observer pour rendre visibles les violences et témoigner de leur ampleur : mieux connaître la réalité pour mieux la transformer, alerter...
- ♀ Inventer des outils efficaces et innovants : expérimenter des dispositifs novateurs pour protéger les victimes
- ♀ S'inspirer des législations du monde entier

et partager les bonnes pratiques

♀ Le partenariat, pour changer les mentalités, diffuser des outils de connaissance.

À qui s'adresse l'Observatoire ?

Aux professionnel-le-s : 6000 personnes pour créer un réseau

Les formations, mais aussi les interventions lors de conférences et de formations organisées par d'autres structures, favorisent le travail en commun et l'échange d'expériences. Créer des référents communs par la formation permet de partager une même démarche pour mieux accompagner les victimes. ■

Extraits de la plaquette Observatoire
www.seine-saint-denis.fr



"Le GG pionnier"

• CHIFFRES CLEFS DE L'ÉGALITÉ :

<http://www.solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/espaces,770/femmes-egalite,772/droits-des-femmes-et-egalite,852/egalite-professionnelle,1857/chiffres-cles-de-l-egalite-femmes,13228.html>

• ESSAYEZ LE QUIZZ ÉGALITÉ :

<http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/quizzinternet.pdf>

• TROIS ÉVÉNEMENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL 93 :

<http://www.seine-saint-denis.fr/Ballades-au-feminin.html>

<http://www.seine-saint-denis.fr/Parcours-de-femmes-en-Nomadie.html>

<http://www.seine-saint-denis.fr/Histoire-de-femmes.html>

FAMILLES EN ERRANCE ♀

La prise en compte des familles en errance par le Conseil général 93 : la création de la Circonscription sociale spécialisée d'accueil des publics en errance (CSSAPE).

Dès 2002, la question des publics en errance a fait l'objet, d'une réflexion au sein du Service social départemental (SSD). Celle-ci s'appuie sur les constats effectués sur plusieurs années autour de l'accueil de nombreuses familles qui, du fait de leur précarité, se retrouvent dans une situation d'errance et d'instabilité telle qu'elle génère une prise en charge et un accompagnement particulièrement complexes. Deux études menées en 2002 et 2005 par le SSD et la Cellule d'études et de statistiques et du dispositif d'information (CESDI) ont mis en évidence la charge de travail générée par ces accueils et le nombre important de familles concernées. Au vu des résultats de ces études et des travaux menés sur l'accueil en service social, le Conseil général a pris en compte la nécessité de créer un lieu d'accueil spécifique.

La circonscription de service social des publics en errance a ouvert ses portes le 5 mai 2008 financée le Conseil général et par le Conseil régional d'Ile-de-France. Ce service, composé de trois assistants sociaux, un secrétaire et une responsable, reçoit le public de la Seine-Saint-Denis, orienté par les autres services sociaux départementaux, sans attaches repérées, ou sans ancrage suffisant, pour être accompagné par un service particulier.

L'objectif de la CSSAPE est de reconstruire l'histoire de vie des personnes orientées, de les stabiliser géographiquement en recherchant avec elles une solution d'hébergement, de permettre l'ouverture des droits, dans le cadre d'un accompagnement social global, en vue d'un retour au droit commun (accès à un CHRS, résidence sociale, logement autonome, ou autres projets de vie...). Après une montée en charge progressive, les assistants sociaux ont rencontré 138 ménages en 2010 et 157 en 2011. Les

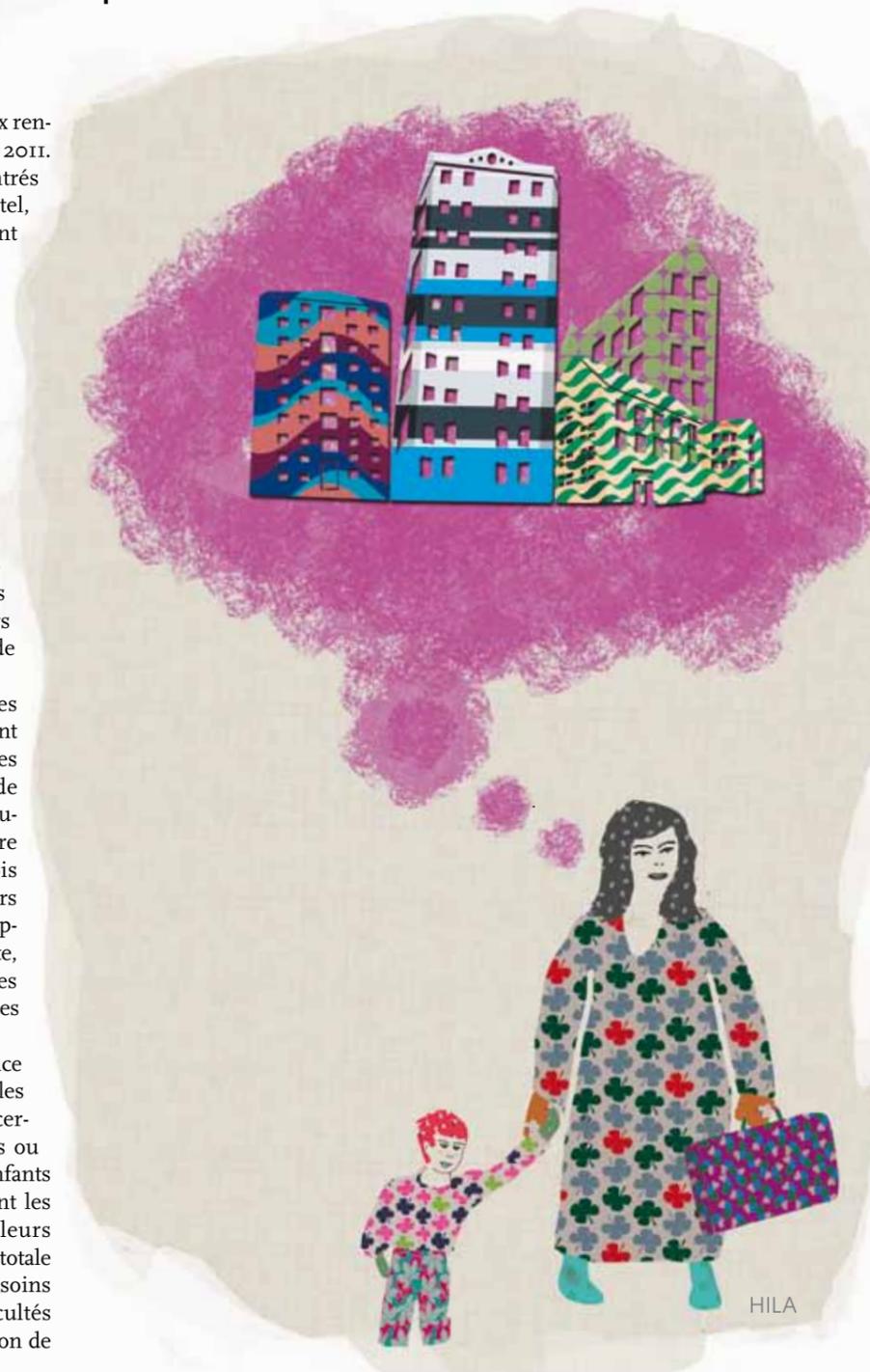
ménages ont bénéficié de plus de six rendez-vous, en moyenne, pour l'année 2011. 33 de ces ménages ont été rencontrés « au domicile » c'est-à-dire à l'hôtel, dans un squat, ou autre hébergement précaire.

Les familles en errance : l'essentiel du public rencontré par la CSSAPE

Les premiers éléments statistiques de l'année 2011, pour 157 ménages accompagnés, montrent globalement les mêmes proportions que les années précédentes, plus de 80% des ménages sont des familles avec enfants. Même si les couples avec enfants apparaissent en nette augmentation, les femmes isolées avec un ou plusieurs enfants représentent encore 55% de ces familles.

Ce sont les services sociaux des maternités qui, très souvent, orientent vers notre service des jeunes femmes avec leur nouveau-né qui, faute de réseau sur lequel compter, se retrouvent très isolées dans une chambre d'hôtel. Elles peuvent être parfois totalement démunies face aux pleurs du bébé, n'ayant pas bénéficié de l'apprentissage d'une mère, d'une tante, qui auraient pu leur transmettre les gestes maternels et leur apporter des paroles rassurantes.

Les enfants concernés par l'errance sont toujours plus nombreux que les adultes, et ce, d'autant plus que certaines familles peuvent avoir trois ou quatre enfants. Ainsi en 2011, 215 enfants dont 23 nés dans l'année, partagent les mêmes conditions de vie que leurs parents. L'insuffisance ou l'absence totale de revenus pour faire face aux besoins quotidiens et primaires, les difficultés de scolarisation, ou la déscolarisation de



fait lorsque la famille n'est pas stabilisée, mobilisent toutes les pensées ou l'énergie des parents et représentent de véritables entraves à la construction d'un projet de vie, à une projection y compris à moyen terme.

Les conditions de vie de vie à l'hôtel : des effets à long terme

Si d'autres services sociaux que le nôtre peuvent témoigner des difficultés rencontrées par nos publics, le fait d'être spécialisés dans l'accompagnement du public en errance nous confronte à des problématiques plus fortes dont le caractère cumulatif majore les perspectives inquiétantes. Les inquiétudes des travailleurs sociaux reposent sur la question de la vie à l'hôtel et de ses conséquences sur les enfants : difficultés d'apprentissage, effets de la promiscuité, inquiétude – en miroir de leurs mères cherchant une assurance qu'elles ne peuvent pas leur donner – la trop grande proximité avec la mère ou avec les parents avec qui l'on dort faute de place suffisante.

Des freins à l'accompagnement social des personnes en errance La logique de territoire

Le travail des assistants sociaux de la CSSAPE consistant à rechercher un ancrage qui ait du sens pour la personne, se confronte très souvent aux exigences institutionnelles, toutes institutions confondues, à une logique de territoire, voire « d'hyper-territorialisation » pour des raisons économiques, politiques, idéologiques... D'où la très grande difficulté, la quasi impossibilité parfois, pour ce public de se domicilier : premier ancrage nécessaire pour faire valoir ses droits, aussi un des premiers obstacles à une vie plus proche de la « normalité ». Très peu de CCAS acceptent des personnes n'ayant pas d'autre attache avec leur ville que l'hôtel. Les associations débordées, ferment leurs services de domiciliation, ou en limitent l'accès, faute de pouvoir faire face à la masse de personnes en demande.

C'est de cette logique dont il est

question lorsque l'accès aux structures de province est rendu beaucoup plus complexe depuis la mise en place des SIAO avec, clairement, des consignes de « recentrage » sur le public du département concerné dans certains lieux, au risque de voir fermer des places d'hébergement faute de candidats locaux. Tous les départements de province ne sont pas concernés de la même façon par la saturation des dispositifs comme en Ile-de-France, et, ce qui apparaissait comme une sortie possible vers le logement pour des ménages sans attache en région parisienne, ne se révèle que très rarement envisageable.

La fin des mesures hivernales

La réduction brutale des moyens de prise en charge des séjours hôteliers des familles en rupture de toit, entraîne périodiquement une grave dégradation des situations familiales et des processus d'accompagnement social mis en œuvre.

Soulignons que le Conseil général de Seine-Saint-Denis aide de manière importante toute l'année de nombreuses familles et dépasse largement ses compétences. La période hivernale apporte une forme de soulagement aux familles malgré l'inconfort de la vie à l'hôtel, permettant une stabilisation à minima et donc la facilitation de certaines démarches, le respect des rendez-vous liés à la santé, la scolarisation, la régularisation administrative...

Dès le mois de février l'inquiétude s'accroît chez les familles suivies par le 115 et notamment chez les ménages qui ont déjà connu un ou deux étés de prise en charge humanitaire. Nous craignons que le 115/93 qui, en période hivernale a pu offrir aux familles jusqu'à plus de 2000 nuitées d'hôtel par jour, assurant un minimum de stabilité, ne soit contraint comme chaque année, de réduire de moitié cet effectif, entraînant ainsi une incertitude du lendemain encore plus prégnante.

Que faire des bagages lorsqu'il faut changer d'hôtel chaque nuit ou toutes les trois nuits ? Comment accéder aux hôtels éloignés lorsque le 115 ne peut communi-

quer la disponibilité qu'à 22 ou 23 heures, et d'autant plus lorsqu'on est seule avec un ou plusieurs enfants ?

A la violence du mode de vie à l'hôtel, s'ajoute l'inévitable déscolarisation des enfants qui produira à terme des effets désastreux, ce que la plupart des parents évite absolument quand leur hébergement se maintient sur une longue durée, au prix souvent d'efforts remarquables pour préserver ce lieu de socialisation pour leurs enfants.

Un accompagnement social exigeant qui se doit d'être inventif et partenarial

Au processus classique d'accompagnement social individuel – stabiliser la famille pour lui permettre d'ouvrir des droits, aussi maigres soient-ils, lui faci-

ter une projection vers un futur un peu meilleur, sans stabilisation administrative et matérielle – qui pourrait être un travail sur une réalité parfois désespérante, il nous paraît utile d'adopter un travail social collectif pour ouvrir quelques pistes permettant par la rencontre avec les autres, une ouverture, une aide à la construction ou à la reconstruction. Ainsi, un travail sur la relation parent-enfant, la valorisation des parents dans tout ce qu'ils mettent en œuvre pour ouvrir l'avenir à leurs enfants, ou le soutien à la parentalité en général, paraît envisageable selon les situations et malgré le contexte de vie.

La CSSAPE, comme les autres acteurs de l'accompagnement social, ne peut trouver seule des solutions. Et ce, d'au-

tant plus dans un contexte de crise économique et sociétale où les plus pauvres, et sans droits, sont davantage fragilisés et stigmatisés.

Poursuivre notre activité d'accompagnement social auprès des personnes en errance, en associant au travail individuel une approche collective, ne peut se réaliser et ne pourra se poursuivre sans un partenariat associatif et institutionnel, réel, riche et sans cesse en construction. Par ailleurs, la prise en compte de la dimension de l'errance, et de ses effets sur les familles, ne pourra se faire que grâce à une réelle appropriation de cette question par chaque service, au sein de nos institutions. ■ **Dominique Darce**

Responsable de la circonscription DPAS – SSD



ACTION SOCIALE DU SUD AU NORD

En 1999, l'association Asmae, ONG de solidarité internationale décide d'ouvrir des programmes en France.

Ce changement de paradigme s'est opéré tout d'abord à la demande de Sœur Emmanuelle, qui de retour en France après de longues années à l'étranger découvre les situations de grande détresse et d'exclusion. Là où Sœur Emmanuelle avait côtoyé des communautés entières qui vivaient dans les bidonvilles, elle découvre à travers une expérience comme bénévole dans un accueil de jour pour SDF dans le sud de la France, des hommes et des femmes exclus, coupés de tout réseau familial et social. Son association décide alors de mener une étude pour envisager les possibles actions en France auprès des enfants, des jeunes et de leur famille. A partir de l'expérience accumulée dans les pays du Sud, l'association pose un regard sur la situation en France et décide d'y intervenir de deux manières.

L'une par le biais d'une action de soutien aux initiatives d'habitants dans les quartiers sensibles de la région parisienne. L'idée est de soutenir les ressources des habitants pour trouver des réponses collectives adaptées à des problématiques locales. C'est aussi l'occasion de recréer des liens et des solidarités à l'échelle du quartier. Dix ans après l'ouverture de ce programme animé par deux agents de développement, six quartiers bénéficient de cette intervention et de nombreuses actions collectives ont vu le jour : soutien scolaire, atelier d'alphabétisation, fête de quartiers... par les habitants et pour les habitants.

Enfin, l'association a aussi fait le choix de répondre aux situations d'errance de jeunes mères avec leurs enfants en Seine-Saint-Denis en s'appuyant sur son expérience d'accompagnement psychologique d'enfants et de jeunes en grande souffrance (enfants des rues...) à l'étranger. En 2006, un centre mère-enfant et une crèche familiale ont ouvert leur porte à Bobigny pour soutenir ces enfants et ces femmes dans leur rôle de mère, de femme et dans leur insertion sociale. Ce dispositif s'inscrit dans le tissu de la protection de l'enfance.

Passer du Sud au Nord, c'est passer d'environnements où l'action sociale est limitée et très informelle à un mille-feuille social très complexe et organisé. C'est passer de publics pour lesquels la participation est une donnée naturelle pour palier l'absence de dispositifs à des publics qui ont intégré l'aide sociale à leur vie et qui ont parfois du mal à imaginer vivre sans. Mais du sud au nord l'association travaille à aider les personnes accompagnées à retrouver la dignité et maintenir la cellule familiale avec toujours en priorité la valorisation de leurs ressources personnelles. ■



Sabine Pirrovani,
Directrice de la Chrysalide
Centre mère enfant de l'ASMAE

FEMMES : BESOINS DE "TOIT"

1

L'hébergement d'urgence est devenu un miroir des difficultés sociales des populations d'un territoire ou de catégories de populations. Le numéro d'urgence 115, initialement mis en place pour venir en aide à une population qu'on imaginait limitée à celle de personnes isolées très désocialisées, a dû s'adapter aux besoins de plus en plus croissants de familles. En l'espace d'une dizaine d'années, la famille monoparentale a remplacé le grand errant dans l'imaginaire collectif, mais aussi dans la réalité du fonctionnement des dispositifs d'hébergement.

En Seine-Saint-Denis, comme dans la plupart des grandes agglomérations, la diversification des profils des publics en difficultés s'est traduite par une forte



Beaucoup de Femmes seules ou avec enfant cherche un logement.

présence de femmes, seules ou (surtout) seules avec enfants. Alors qu'en 2002, le 115 de la Seine-Saint-Denis gérait une quarantaine de places hôtelières pour pallier l'insuffisance de places d'héberge-

ment en hôtel pour les familles, en 2007 c'était 800 places qui étaient mobilisées, 1800 en 2011 et ...2200 en février 2012.

En 2011, près de 3200 familles ont fait appel au 115 dont plus de la moitié (58 %) étaient des familles monoparentales.

1420 femmes seules ont fait appel au 115 en 2011. 40 % d'entre elles avaient moins de 25 ans. 211 femmes déclaraient être enceintes lors de leur demande.

1500 des 3000 sollicitations du SIAO à fin février dans le cadre d'un parcours Fluidité de l'Hébergement sont des femmes seules ou avec enfants. ■

Issaka Kournda
Observation Veille Sociale
1115 SIAO



FEMMES ACTIVES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les chiffres-clés 2012 donnés par le Conseil régional d'Île-de-France et la Préfecture de la région d'Île-de-France, la préfecture de Paris, et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU Île-de-France).

Population active

49 % des femmes soit 2 928 000 franciliennes

Conditions d'emploi

21 % des femmes sont à temps partiel

Activités économiques

7 femmes sur 10 dans les services

Chômage

9 % femmes

Salaires

26 % de moins que les hommes en moyenne

Enseignement supérieur

56 % d'étudiantes



Pour plus d'information retrouvez la plaquette sur le lien :

http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_906/Femmes_actives_2012L.pdf



“Le 115 pour berceau, un livre blanc pour alerte”

Des femmes appellent le 115 à la sortie de la maternité, pour être orientées vers un accueil d'urgence ou un hôtel. Est-ce un phénomène exceptionnel ou un symptôme récurrent en Seine-Saint-Denis ?

Les sentinelles : lors des dernières assemblées générales d'INTERLOGEMENT93, le N° 115 fait des constats alarmants. Les adhérents de l'association s'inquiètent des conditions faites aux mères et leur nouveau-né. Deux administrateurs d'IL93, directeurs de centres mères-enfants, proposent d'initier un groupe de travail pour connaître et mesurer cette dureté sociale, pour en témoigner et trouver des améliorations.

Une approche circulaire : orienter des mères et leur nouveau-né soumis à la précarité, place institutions et acteurs

dans des interactions complexes. Il faut agir très vite, malgré des réponses insuffisantes aux besoins. Plutôt qu'un groupe de professionnels avertis, les acteurs ont été successivement réunis de façon dynamique. Ce format de travail souple et léger a permis la rencontre d'interlocuteurs qui ne s'étaient peu, ou jamais vus. Cela a servi la recherche d'un consensus.

La composition du groupe : avec six séances, vingt sept professionnels se sont rencontrés : IL93, Conseil général, Education nationale, Maternités publiques de Bondy, Montfermeil, Montreuil et Saint Denis, neuf centres d'hébergement-insertion et centres mères-enfants. Des entretiens ont eu lieu sur le terrain..

LES ACTEURS PRINCIPAUX

Le N° 115 : sa mission est l'orientation des personnes sans abri. En Seine-Saint-Denis, 1500 personnes sont accueillies chaque nuit en moyenne (activité 115 la plus importante en France après Paris). Actuellement, les accueils par le 115 se résument à quelques jours d'hôtel, pour permettre une évaluation sociale. Chaque nouvelle prise en charge implique un changement d'hôtel. Conscient de l'inadéquation de ces solutions pour les femmes sortant de maternité, le 115 met en place depuis 2009 un partenariat avec le CEFR.

Les services sociaux dont disposent les maternités publiques expriment les besoins des femmes qui doivent quitter la maternité, sans autre solution que d'appeler le 115. L'hôpital ne peut prolonger l'hébergement sans justification de soins. Entre la nécessité d'obtenir une mise à l'abri par le 115 et la pression de libérer les places hospitalières, ces professionnels agissent dans une grande tension.

Le CEFR, CHRS associatif de 160 places à Vaujours, est excentré du territoire. Historiquement dédié à la prise en charge et l'insertion des français rapatriés de l'étranger, il réserve depuis 2009, à la demande du 115, vingt places aux mères sortant de maternité (séjours de deux à trois jours). Selon ses capacités la mère repart à l'hôtel via le 115, ou séjourne plusieurs semaines voire plusieurs mois au CEFR, en attente d'une nouvelle orientation. Ces dispositions ont permis une rapide évaluation et à une relative stabilisation de ces femmes.

La cellule Errance du Conseil général (cf. article p. 6 & 7) Le groupe de travail a abordé le difficile rattachement des femmes à un service social de secteur. Les témoignages indiquent qu'il est plus facile d'obtenir une attache sociale si la grossesse a été déclarée malgré l'instabilité. Dans le cas

contraire la circonscription Errance (trois assistantes sociales) ne peut garantir une réponse à tous les besoins dans l'urgence de la naissance.

LES INDICATEURS

A partir de cent situations en moyenne par an, dont la moitié est indiquée par les maternités (sources 115 et CEFR), une enquête est menée entre les trois principaux acteurs, avec la coordination de la PMI au niveau départemental, de janvier à mars 2011. L'étude devra être élargie, mais des signes émergent déjà des dix-sept situations analysées

Maternité de Saint-Denis principal demandeur, avant Montreuil puis Montfermeil :

- Femmes sans titre de séjour (deux tiers)
- Premier accouchement (trois quart)
- Isolement au moment de l'accouchement (trois quart)
- Suivi prénatal inconnu (un tiers)
- Suivi social connu (pour moitié)
- Hébergement précaire avant la maternité
- Couverture médicale absente ou presque
- Fragilité psychologique (un tiers)

LES TENTATIVES DE RÉPONSES AVEC UNE OFFRE RÉDUITE

L'hôtel par le pôle d'hébergement et de réservation hôtelière (PHRH) : il propose au 115 les places libres en Ile-de-France pour Paris et La Seine-Saint-Denis. Mais ce dispositif n'est ouvert que du lundi au vendredi de 17 à 22 h, alors qu'il était permanent, ouvert 24h/24. Le 115 insiste pour que le PHRH réserve 80% des places aux usagers de Seine-Saint-Denis, ce qui limiterait le déplacement à travers la région des familles les plus fragiles.

L'hôtel par le financement du département : le nombre ou la valeur des prises en charge hôtelières pour les mères avec enfants de moins de trois ans est en baisse. Le Conseil général subit des contraintes budgétaires sévères. L'existence ou non d'un projet d'insertion conditionne souvent cette prise en charge, incompatible avec la maternité.

L'hébergement institutionnel : l'offre d'hébergement est saturée tant en Centres mères-enfants trop rares, que dans le secteur hébergement insertion (CHRS) que ce soit dans l'urgence ou de façon préparée. Le SIAO93 devrait progressivement donner une meilleure lisibilité des ressources. Mais seule l'inclusion des familles dans l'habitat de droit commun créera la fluidité de l'accueil. Force est de constater en Seine-Saint-Denis que la sécheresse des filières d'accès limite les solutions.

L'accès aux droits : l'irrégularité administrative des personnes demandeuses freine le montage de solutions d'hébergement. Assister les régularisables de droit, permettrait de mieux servir leurs besoins de suite.

LES RISQUES D'UNE SITUATION DE CRISE

Des risques médicaux et de mortalité, selon l'INSEE, la Seine-Saint-Denis a le pire indicateur de mortalité infantile (enfant de moins d'un an) en France, supérieur d'un tiers à la moyenne nationale. Le taux de prématurité y est aussi le plus élevé. La proportion de grossesses à risque est ici bien plus forte, la tendance augmente depuis dix ans. L'ARS préconise des efforts pour cette population à risque, notamment pour prévenir les accouchements prématurés.

Des risques pour le lien mère-enfant : à l'hôtel ils sont mis à

l'abri, mais cela n'assure pas les fonctions quotidiennes (cuisiner et alimenter son enfant). La promiscuité n'offre pas la sécurité et la tranquillité nécessaire. Les déplacements fréquents sont épuisants et provoquent la rupture avec de rares liens de solidarité. Ils imposent des qualités d'adaptation importantes, quand la mère est très fatiguée et qu'elle a besoin de stabilité. Ces conditions de vie difficiles dégradent les relations parentales. Elles obligent parfois à intervenir au titre de la protection de l'enfance.

Des risques psychologiques pour le développement de l'enfant : « Les enfants de ces femmes en errance sont nés et pourtant ils restent au contact du corps de leur mère, ils sont portés au dos ou dans un porte bébé en permanence, presque jamais confiés car leurs mères ne cessent de perdre, en changeant de lieux, les liens qu'elles ont tissés... » « Le bébé SDF vit collé au corps de la mère, au rythme de ses inquiétudes, de ses peurs, de ses déambulations, ses pérégrinations. Ces femmes, ne pouvant cuisiner, faire des réserves, ont faim et l'impact de la faim, de l'insécurité induit des modifications de la perception de la satiété de leur enfant et parfois même certains comportements sur les modalités d'alimentation du bébé (suralimentation) » Sarah Stern, pédopsychiatre à l'hôpital Delafontaine.

LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

La mise en place d'une fiche de liaison maternité / CEFR : nous constatons une déperdition d'informations à propos des femmes. Les services sociaux de maternité sont en contact avec le 115, qui envoie les familles au CEFR, sans information précise à leur sujet. Une fiche de liaison est élaborée à partir du questionnaire de l'enquête, sa transmission des assistantes sociales de maternité vers les équipes du CEFR, permet un meilleur suivi. L'accord préalable des femmes est requis avant de transmettre les fiches. D'une séance à l'autre, le CEFR constate que c'est un outil de travail simple et efficace, notamment pour les démarches de premières nécessités.

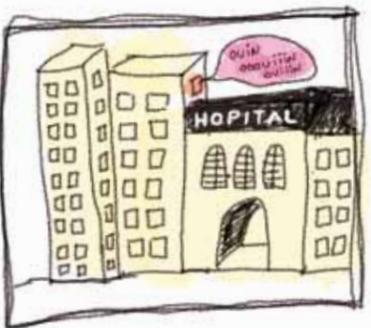
La promotion de projets de type « hôtels maternels » : de l'expérience développée entre 115 et CEFR, il est pertinent de réfléchir à une alternative pour prolonger le séjour en maternité des femmes les plus en difficulté, de façon sûre et stable, même transitoire. Concevoir une offre hôtelière postnatale accompagnée, en lien avec la maternité et en cas de complications médicales.

L'articulation des acteurs, de l'expérience développée entre 115 et CEFR, il est pertinent de réfléchir à une alternative pour prolonger le séjour en maternité des femmes les plus en difficulté, de façon sûre et stable, même transitoire. Concevoir une offre hôtelière postnatale accompagnée, en lien avec la maternité et en cas de complications médicales.

L'amélioration des réalités de vie à l'hôtel : soutenir et accompagner les femmes avec leur nourrisson pour celles capables de s'y adapter ; s'appuyer sur les dispositifs que propose l'ARS (SOLIPAM).

VERS UN LIVRE BLANC

Des mères et des enfants en risques : dans toute société développée, la mère et le nouveau-né font l'objet de vraies sollicitudes dans ce moment vulnérable. Les questions rencontrées ici révèlent une grave crise sociale. Le groupe de travail montre que la connaissance des missions et des pratiques améliore l'accompagnement des femmes, en élaborant des outils simples. Favoriser les liens entre acteurs et insti-



Il faut arrêter de prendre toutes les femmes pour des victimes

utions permet de coordonner les actions et les rendre plus efficaces. Cette collaboration se poursuivra utilement, elle développera des coopérations. Placée entre des instances médicales et sociales responsables et compétences, cette problématique réclame des réponses concertées au plus haut niveau. Il convient de trouver des solutions garantissant, sur ce territoire comme au niveau national, le respect des droits des personnes les plus défavorisées. Il faut témoigner et interpeller.

Alerter les élus et les gestionnaires du territoire. Le Conseil d'ad-

ministration d'IL93 a adopté cette approche : mettre en lien les acteurs, améliorer les articulations, produire un diagnostic commun, c'est utile et favorise le consensus. À partir du rapport du groupe de travail, un livre blanc sera édité pour soutenir l'intérêt des médias et des autorités à la cause des femmes et des nouveaux en détresse. Sa diffusion visera la réunion des représentants de l'Etat et du Conseil Général afin de promouvoir des initiatives lors d'une table ronde à l'automne 2012, après les élections et l'interpellation des candidats puisque cela est nécessaire. ■

Patrice Fleury
et Sabine Pirrovani

ou de logement et d'un accompagnement social adapté. Le vécu des violences, la sortie d'une relation d'emprise, le travail sur l'estime de soi, autant d'éléments qui nécessitent l'accompagnement spécifique par un personnel formé. Dans certaines situations, notre organisation doit également tenir compte d'éventuelles contraintes géographiques vis-à-vis d'un ancrage territorial à favoriser, ou à éviter,

suivant les situations rencontrées. Les besoins et demandes d'accompagnement spécifiques par du personnel formé, dans des lieux dédiés et sécurisés, doivent dans beaucoup de situations être privilégiés (connaissance des problématiques, travail ciblé sur le vécu des violences, connaissances en matière juridique, évaluation de l'urgence, du danger, etc.).

La question des violences subies, si elle

n'est pas travaillée, aura un impact sur le parcours d'insertion des personnes victimes, sur le plan professionnel, administratif, ou sur les questions de parentalité. C'est pourquoi la DRIHL, le SIAO 93, les associations SOS Femmes et l'Amicale du Nid 93 travaillent à la définition d'une convention particulière du traitement de la demande d'hébergement pour ces publics, qui devrait être finalisée au cours du premier semestre 2012. ■

Virginie Baillon
Chef du service SIAO

Si les violences faites aux femmes peuvent s'exercer dans des contextes multiples, une attention particulière est portée aujourd'hui aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants, en situation de danger voire de danger de mort. Ces contextes relèvent souvent de la prostitution et la traite des êtres humains.

La prise en charge des femmes victimes de violences découle directement de leur histoire de vie et de caractéristiques spécifiques à ces violences : elles ne sont pas, le plus généralement, sans abri, elles sont en danger à leur domicile, au moment de la séparation du conjoint, de la rupture familiale ou du réseau de proxénétisme. La plupart a vécu des traumatismes en lien direct avec les violences subies.

Le traitement de la demande d'hébergement de ces femmes, que ce soit au moment de la mise à l'abri, ou de la recherche d'une solution à long terme, nécessite une attention particulière et un accompagnement spécifique :

Face à l'ambivalence des victimes de violences à quitter leur conjoint ou à sortir d'un système où elles sont prises, la réponse apportée doit être immédiate, non seulement pour les mettre à l'abri des violences, mais également pour qu'elles sachent que des professionnels pourront les accompagner et les soutenir dans leurs démarches.

• **Au moment de la demande de mise à l'abri,** le 115 et SOS Femmes ont développé une procédure particulière de prise en charge : Service de mise en sécurité (SMS). L'objectif du SMS est de permettre aux femmes victimes de violences conjugales d'être protégées après une sortie du domicile conjugal la nuit ou le week-



HILA

end, suite à un appel du commissariat, de l'hôpital ou de la personne elle-même. Le 115 organise la prise en charge à l'hôtel pour une nuit et informe SOS Femmes 93 afin qu'elle intervienne dès le lendemain. SOS femmes accueille le ménage

pendant une durée de cinq jours. A l'issue de cette période, sans solution d'hébergement, le 115 renouvelle la prise en charge pour quinze jours renouvelables.

• Une fois la mise à l'abri réalisée, se pose la question de l'offre d'hébergement

VIOLENCE FEMME EN CAUSE

P

La médiation doit accompagner de politiques de prévention... La pénalisation ne suffit pas.

Par son contexte de vulnérabilité le département de la Seine-Saint-Denis est particulièrement touché par les violences familiales et conjugales. Les femmes qui en sont victimes ont pu bénéficier grâce à l'initiative de militantes et militants pour le droit des femmes, de dispositifs de lutte et de protection contre ces violences. La législation a aussi évolué et permis, grâce aux campagnes de sensibilisation, de montrer l'ampleur de ce problème. Il n'en demeure pas moins que les réponses sociales, et judiciaires sont insuffisantes. De nombreuses femmes subissent des violences quotidiennes et taisent cette souffrance. Les témoins restent réticents. La pénalisation des auteurs ne résout pas la violence même si son effet dissuasif constitue une grande avancée pour pro-

mouvoir une société fondée sur des valeurs de respect et d'égalité.

La médiation, si nous voulons qu'elle soit efficace, doit s'accompagner des politiques publiques de prévention autour de l'éducation mais aussi du développement et de la création d'espaces de soins spécifiques pour une prise en charge des hommes violents. La tentative de résoudre le problème de la violence par la pénalisation ne suffit pas. Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour comprendre et changer. Peu d'hommes sont heureux de battre leurs femmes. À l'instar de pays comme le Québec, l'Allemagne, et de certaines expériences en France, il devient urgent qu'un département comme la Seine-Saint-Denis se dote d'un tel dispositif. ■

Michèle Dreyfus
Chef de Service ALJM

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LA MONOPARENTALITÉ : UN FACTEUR DE PRÉCARITÉ ?



CONCERNANT L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE ET L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL :

- les pères sont peu présents dans l'éducation des enfants et versent très rarement une pension alimentaire.
- ils ne réclament pas de droit à l'hébergement et sollicitent rarement un droit de garde auprès du JAF (juge aux affaires familiales..)
- au mieux, ils rencontrent ponctuellement leurs enfants et dépannent en nature ; au pire, ils sont des ex-conjoints violents.
- généralement, les mères assument seules l'ensemble des décisions concernant le bien être de l'enfant.
- les mères expliquent qu'elles ne souhaitent pas engager de procédures en direction du père de peur que cela ne complique trop leur quotidien et la fragilité des relations lorsqu'elles existent.

CONCERNANT L'ACCÈS À L'EMPLOI ET LE MODE DE GARDE :

- l'accès en crèche est quasi impossible si les mères n'ont pas une activité professionnelle au moment de la demande,
- le financement d'une assistante maternelle agréée est élevé et poussent les mères à rechercher des arrangements non déclarés qui peuvent s'arrêter à tout moment ou ne pas remplir les meilleures conditions d'accueil du jeune enfant,
- l'accès à des cours d'alphabétisation, l'engagement dans une formation qualifiante et la recherche d'emploi n'est souvent pas possible avant la scolarisation des enfants et c'est souvent l'école qui va jouer le rôle de tiers et faciliter le processus de séparation-individuation,
- les propositions d'emplois de bas niveau de qualification en horaires décalés ou éloignées du lieu de vie sont en inadéquation avec les obligations familiales portées par un seul parent.

L'ACSC Cité Myriam accueille annuellement 850 ménages dont 175 familles dans les services d'hébergement et de logement (CHRS, ACT, dispositifs d'hébergement d'urgence et de stabilisation, Logements passerelles, Accompagnement social lié au logement). Les travailleurs sociaux référents développent leurs compétences afin d'accompagner de manière réactive, intensive et pluridisciplinaire les différentes problématiques sociales et éducatives rencontrées.

Mode de garde de l'enfant dans certains cas ?

65 % des familles accompagnées sont monoparentales (en 2011, 2 pères avec enfant. Quel que soit le dispositif et le cadre d'intervention, la monoparentalité va induire un positionnement particulier et des orientations adaptées au regard des constats repérés.

CONCERNANT L'ACCÈS AU LOGEMENT ET LES CRITÈRES DE RESSOURCES :

- le critère d'un revenu salarié est souvent exigé par les bailleurs comme garantie du bon paiement du loyer (on attend généralement qu'au moins un des parents soit salarié!).
- les accords collectifs obligent les bailleurs à lever leurs réticences et à accepter les demandeurs de logement bénéficiaires des minimas sociaux et notamment l'Allocation Parent Isolé,
- l'implication politique des communes a un effet non négligeable dans l'accès au parc hlm (présentation des dossiers en commission d'attribution),

- les mères sont vigilantes quant à l'environnement du logement et aux conditions de vie du quartier au regard de l'autorité exclusive qu'elles assument auprès de leurs enfants,
- l'attribution d'un logement de type F2 à une mère avec enfant permet de diminuer le montant du loyer proposé.

ACCOMPAGNER SOCIALEMENT LA MONOPARENTALITÉ, C'EST RECONNAÎTRE L'OBLIGATION SOCIALE D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA FAMILLE AFIN :

- d'étayer la fonction maternelle et de soutenir les processus psychiques de séparation et de lâcher prise,

- de reconnaître la fonction moteur de l'enfant dans le projet de vie de l'adulte mais aussi « l'empêcheur de tourner en rond »,
- de faciliter l'insertion sociale et de rompre l'isolement et/ou la relation duelle,
- de créer des moyens alternatifs de prise en charge de l'enfant lorsque l'entourage familial et amical fait défaut pour permettre l'accès à des rôles sociaux valorisants, l'activité socioprofessionnelle et la vie amoureuse!
- de restaurer la place et le rôle des pères
- de créer de la solidarité. ■

Françoise Goetz/Chef de Service, Pôle Urgence Logement ACSC, Cité Myriam



L'ACCUEIL PARTAGÉ

service du pôle Accueil familial de la Sauvegarde

A la Sauvegarde de l'enfance de l'adolescence et de l'adulte de Seine-Saint-Denis, le pôle Accueil familial est composé de deux services : le Placement familial spécialisé accueillant cent enfants de 0 à 18 ans et l'Accueil partagé – créé en septembre 2009 – accueillant vingt enfants de 2 à 14 ans. Ces derniers sont des enfants dont les parents sont en incapacité, partielle ou totale, de répondre aux besoins.

« Le séjour de l'enfant à l'Accueil partagé s'adresse à des parents qui reconnaissent être en difficulté temporairement dans l'éducation de leur enfant » extrait du Document interne de prise en charge.

Les objectifs :

- Proposer un accueil familial

par séquences, garantissant la sécurité, le développement et l'épanouissement de chaque enfant,

- Assurer une continuité éducative entre parents et familles d'accueil,
- Proposer un soutien et un accompagnement personnalisés aux parents en difficultés, pour les rétablir dans leur rôle.

L'articulation permanente de ces trois types d'intervention permet de privilégier le maintien et/ou l'amélioration de liens satisfaisants entre l'enfant et ses parents. Il s'agit de laisser le plus de place possible aux parents dans l'éducation de leur enfant.

Ce dispositif de suppléance familiale s'exerce sous différentes formes :

- Accueil familial des enfants, ajustable et modulable, transitoire,

- Entretiens et/ou activités avec les enfants,
- Espaces collectifs de paroles avec les parents,
- Entretiens individualisés avec les parents.

Le dispositif s'appuie tant sur les assistants familiaux qui accueillent les enfants que sur les travailleurs sociaux, en soutien de l'accueil, qui participent au développement de l'enfant. L'articulation de ces deux professionnels doit être permanente.

Il convient de souligner la spécificité du métier « d'assistant familial » dont le positionnement est délicat ; il se situe dans un juste équilibre entre l'accueil de l'enfant, la relation avec les parents et le travail d'équipe. ■

Genviève Hamoinon/Directrice du pôle/Accueil familial ADSEA

UNE MAÎTRESSE ORDINAIRE DE MAISON PEU

Maitresse de maison dans un Centre mères et enfants j'interviens auprès des femmes dans leur espace de vie.

Les mères et leurs enfants sont sous locataires, en appartements autonomes regroupés dans un immeuble ou isolés en ville.

Nadine Brougière a été engagée en 2002 par l'association LA MAISON DU PAIN. C'était l'ouverture de l'établissement de Pantin. Elle a une longue expérience professionnelle auprès d'un public féminin, mais non exclusivement.

Qu'est ce qui a changé dans ta pratique auprès des femmes ici ?

Principalement le fait que les femmes, considérées à l'ouverture comme des victimes, ce qui justifiaient de les assister, sont devenues des actrices responsables que j'accompagne de façon personnalisée. Depuis 2006, plutôt qu'attendre le signalement de l'utilisateur pour intervenir au coup par coup, j'ai pratiqué des visites techniques programmées, d'abord trimestrielles, puis mensuelles en 2007. Cette anticipation régulière a tout changé. Les états des lieux de sorties témoignent du résultat. Plus d'entretien, moins de travaux, plus de réussites.

La demande s'est structurée entre nous. Nous partageons les qualités du « faire avec ». Dans la réalité des conditions de vie et d'habitat, il peut être question de la charge des enfants pour la femme, devenue mère isolée. Les femmes hébergées par l'établissement ont souvent des origines étrangères. Nombreuses ont vécu dans des pays d'Afrique subsaharienne. Elles sont soucieuses de montrer leurs qualités et leurs compétences. Elles se sentent observées, toujours évaluées. Leur tentative d'adaptation est constante et les modèles d'éducation sont comparés en permanence.

Le public féminin hébergé évolue. Si les jeunes femmes sont plus nombreuses, elles ont surtout une expression plus directe, je constate qu'elles sont plus en difficulté. Les références familiales sont incertaines ou peu disponibles, en particulier leurs modèles parentaux. Au-delà d'une relation d'apprentissage, il s'agit bien de rencontrer l'autre. Placées dans ce rapport de confiance, dont on sait qu'il ne se décrète pas mais se gagne et se cultive, nous sommes au cœur du sujet. C'est la place de la vie.

Les masques tombent et la parole se fait plus sincère. Nous apprenons mutuellement à connaître les réactions des unes et des autres, chacune à sa place, pour le dire et pour le faire. Mon apport technique ne doit jamais être l'occasion de jugements. C'est une position de modeste, du « moi je ». Il ne faut pas viser la mise à l'épreuve de la femme avec qui je suis. Il s'agit d'engager un dialogue entre femmes. Il est question « d'être femme », de « après, quelle vie j'aurai ? ».

La définition de l'autonomie des femmes est souvent discutée. Elle est parfois confondue avec le risque d'être plus isolée, ou contraire aux liens de solidarité dont l'existence dépend. Le voile se lève sur la débrouille, sur les scénarios de vie qu'il a fallu défendre, pour obtenir des solutions au cours d'une migration incertaine et chaotique. Pour « percer au soleil ». Les femmes auprès de qui j'interviens sont des personnes profondément solidaires, sensibles à celles qui attendent des réponses à leur précarité. Elles ont aussi des solidarités obligées. Des devoirs envers des anciens ou des enfants restés au pays d'origine. Les cotisations

communautaires (les tontines, etc.). Ces charges sont rarement négociables et souvent incomprises par les services sociaux. Ces obligations doivent rester leur affaire. Elles ne s'articulent pas avec nos principes sociaux de droits et de devoirs.

Les femmes disent qu'elles redoutent et subissent le fait d'avoir à multiplier le récit de leur histoire. Raconter sa vie, c'est le tarif. Raconter ses blessures à l'infini, pour être comprise comme victime.

Il faut ainsi correspondre pensent-elles, au discours attendu par les services*. Toutes ces femmes sont très réfléchies ! Sans cesse elles cherchent « comment je vais m'en sortir en évitant de me mettre à nu ? » tandis qu'elles doivent rabâcher sur leur condition, et supporter le regard sur l'éducation qu'elle propose à leurs enfants.

Ces femmes se sentent observées, depuis longtemps parfois, fragilisées d'être dans cette position. Elles doivent devenir actrices. Il convient de faire bouger ce qui peut, tranquillement, sans brusquer. Elles ont besoin d'échanger, de prendre le temps qu'en ville on n'a pas pu leur donner (l'exemple des rendez-vous médicaux pour elle ou l'enfant, l'illustre bien). Le caractère expéditif, productif des

ORDINAIRE

échanges ajoute de l'incompréhension quand les écarts culturels déjà, suffisent à expliquer les malentendus, ou les contresens parfois. Sans compter la difficulté pour certaines de maîtriser la langue française. Elles n'osent pas questionner, elles obéissent à l'injonction de faire.

Je me souviens de celle qui avait rapporté tous les légumes « verts » du marché, pour appliquer la recommandation alimentaire du médecin. Le tout est déposé sur la table, puis elle m'interpelle : « bon maintenant, expliquez moi comment on prépare tout ça ! » L'adaptation ça ne marche que dans les deux sens... il faut bien sûr prendre en compte les habitudes alimentaires de chacun, la culture familiale des repas, avec les doigts ou avec des couverts, mais ce qui compte c'est comment elles sont partagées. Le vécu des femmes en formation confirme le choc culturel

« LES FEMMES ONT TOUTES DES AMBITIONS DE VIE. DES RÊVES AUX PROJETS MODESTES ; POUR LEUR RÉUSSITE ET POUR L'AVENIR DE LEURS ENFANTS, POUR QUE « ÇA CHANGE » »

auquel elles s'exposent. Quand elles se préparent aux métiers de la restauration par exemple, il s'agit d'apprendre la « cuisine des blancs ». Ce que leurs enfants adopteront très vite, au point de préférer parfois les plats de la cantine aux plats traditionnels de leur mère ! Nouveau choc en retour...

Au cours de ton expérience professionnelle, les femmes que tu accompagnes aujourd'hui te semblent-elles différentes de celles d'hier ?

La génération que je rencontre actuellement me semble plus affirmée,

plus capable de rébellion. Je ressens ces femmes plus libres, moins isolées de leurs origines ou de leur communauté. Je me souviens des femmes qui vivaient leur position de co-épouse dans une grande violence domestique, sans alternative possible. Selon mon expérience, il me semble aujourd'hui que les migrantes sont dans un rapport moins rude avec leur passé. Elles témoignent de moins de dureté pour leur accueil, peut-être du fait de la rencontre plus fréquente avec des travailleurs sociaux. Ce sont des appréciations très relatives bien sûr. Elles sont plus sûres du bon droit auquel elles peuvent prétendre, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont juridiquement assez informées.

Malgré cela, elles acceptent encore souvent le machisme des hommes de leur entourage. Elles en tolèrent la violence avec fatalité, une résignation à servir avec le poids de la morale traditionnelle, qui n'a parfois plus court au pays. L'homme est encore craint, réputé tout puissant, ce qui n'exclut pas la capacité des femmes à la ruse pour composer avec ce modèle encombrant. Les femmes ont

toutes des ambitions de vie. Des rêves aux projets modestes ; pour leur réussite et pour l'avenir de leurs enfants, pour que « ça change ». Elles savent qu'il faudra se battre au nom de l'intérêt de leurs enfants, pour « autre chose » parfois jusqu'au sacrifice. Le logement, c'est ce qui représente le mieux la réussite. Le logement intermédiaire ou pire l'hébergement social, sont identifiés comme une disqualification dans leur parcours. Elles ne comprennent, ou n'acceptent pas, les motifs qui viennent justifier ces attributions, ou ces admissions, souvent par défaut.

Que peux-tu dire ici de la question du travail des femmes ?

Pour elle le travail, ou le salaire, c'est d'abord l'instrument de l'accès au logement. Elles ont intégré cette contrainte que la pénurie de logement social impose à toutes. Ce n'est pas un projet, c'est une contrainte. Mais l'expérience est une révélation. Malgré d'importants efforts, et la nature des postes de travail peu qualifiés, elles découvrent l'intérêt des rapports sociaux de production. C'est positif, mieux c'est constructif. Cela change tout de leur place de femme, jusque là domestique. J'observe que plus qu'auparavant, elles s'impliquent en formation. C'est là que s'opère la transformation. Ce serait intéressant d'étudier combien de femmes conservent leur emploi après leur accès au logement. Souvent elles s'éloignent de leur lieu de travail et du mode de garde organisé pendant l'hébergement. Mais je sais que, contrairement à nos prévisions, certaines se sont accrochées. Nombreuses sont des salariées appréciées dans leur travail.

Alors, être femme, c'est aussi devenir une travailleuse. Mais les jeunes le disent également, être femme c'est pouvoir s'amuser, sortir, danser... Je découvre comme elles vivent l'importance de cultiver leur bonne apparence. Cela peut évoquer une certaine forme de tyrannie, de réflexe aux complexes mais c'est aussi l'expression du respect de soi, de la reconquête de soi...

L'établissement de La Maison du Pain, c'est plutôt masculin ou féminin ?

C'est... plutôt féminin ! C'est vrai qu'une majorité de femmes y vit et y travaille, mais cela n'explique pas tout. ■

Les propos de Nadine Brougière ont été recueillis par Patrice Fleury, Directeur en présence de Sandy THORINIUS, stagiaire TISFF



*Lire « Assomons les pauvres ! » de Shumona Sinha (édition de l'Olivier)

Les hommes ont un problème avec leur slip

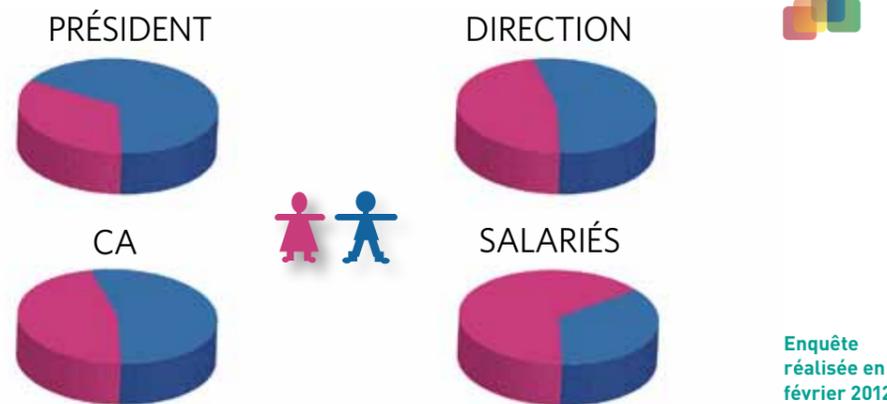
FEMMES DE FOOT



Si le football est une passion pour elles, qu'elles ont plaisir à la vivre ensemble, pour le bien-être physique, l'apprentissage des règles, le respect d'autrui et d'elle-même, ces valeurs les aideront surtout dans leur projet d'insertion.
 Pour cela elles ont décidé de continuer avec leur encadrement. Une association se crée pour soutenir ce projet d'insertion par le sport qui visera à favoriser la pratique du football par la femme et l'accessibilité aux clubs existants.
 Nous vous invitons à participer à cette démarche et à la soutenir. ■
Michèle Dreyfus, chef de service, association ALJM

PARITÉ ET TRAVAIL SOCIAL

LA PARITÉ AU SEIN DU RÉSEAU Interlogement93



L'ÉTUDE DE LA FNARS

De nombreuses études nationales sur la prise de responsabilité des femmes dans le secteur associatif conduisent à la même conclusion : une sous-représentation effective des femmes. En 2006, le réseau FNARS décide de lancer une étude sur « parité et travail social ». L'intention était d'étayer les facteurs de la féminisation du travail social, par le questionnement de l'orientation scolaire, du peu d'attractivité du secteur (salaires et/ou responsabilités) ou du choix faits par les employeurs. Enfin l'étude se devait d'aborder l'approche « genrée » et ses incidences sur les pratiques professionnelles.

Réalisée de façon longitudinale, elle alimente depuis plusieurs années, l'approche de la parité dans le réseau associatif.
 « Les équipes mixtes sont jugées plus dynamiques et plus créatives »...
 « La féminisation est historique : le métier d'assistant(e) social(e) AS ne s'est ouvert aux hommes que dans les années 1960 »...
 « les orientations vers la filière sociale commence dès le lycée, et les jeunes garçons n'y sont pas encouragés »...
 « 58 % estiment que les femmes et les hommes n'apportent pas le même type de réponse aux personnes et ne travaillent pas de la même manière ».

→ Pour aller plus loin : www.fnars.org

LE RÉFÉRÉ LIBERTÉ HÉBERGEMENT



20 février 2012, le juge des référés du tribunal administratif de Paris ordonne au préfet de la région Ile-de-France de pourvoir immédiatement à l'hébergement temporaire d'urgence de mademoiselle S. âgée de 20 ans et de sa petite fille de 2 ans et demi.

Qu'est-ce que le référé liberté ?

Il est prévu à l'article L 521-2 du code de justice administrative qui stipule : « Saisi d'une demande en ce sens justifiée par l'urgence, le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale à laquelle une personne morale de droit public ou un organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public aurait porté, dans l'exercice d'un de ses pouvoirs, une atteinte grave et manifestement illégale. Le juge des référés se prononce dans un délai de quarante huit heures. »

Pourquoi le 115 et le SIAO de la Seine Saint Denis ont-ils été saisis de cette décision ?

Mademoiselle S. est suivie et a son adresse de domiciliation dans l'une des circonscriptions du département. Il était

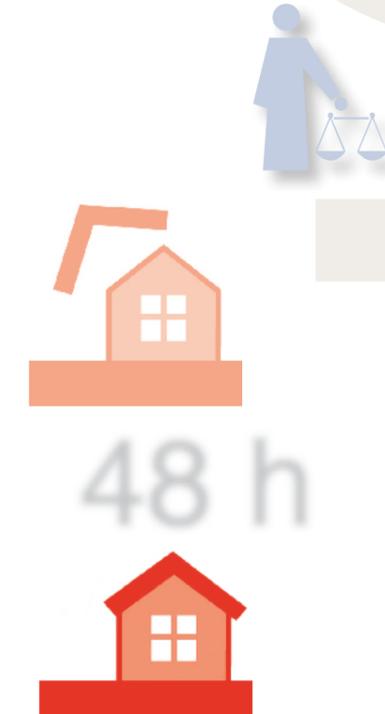
donc logique que se soit la Seine-Saint-Denis qui se charge de la réponse à cette injonction.

Pour que sa demande obtienne une issue favorable, mademoiselle S. a fait prévaloir le fait que le préfet n'avait pas répondu à une liberté fondamentale, à savoir répondre à sa demande d'hébergement comme le stipule l'article L 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

Mademoiselle S. est aujourd'hui accueillie au sein d'un Centre d'hébergement d'urgence du département proche de la ville dans laquelle elle est domiciliée.

Ce référé liberté hébergement est certainement le premier d'une longue liste. A l'approche de la fin du plan hivernal, on peut se demander si toutes les personnes prises en charge dans ce cadre n'ont pas intérêt, dès la fin de ce plan et si aucune orientation ne leur est proposée, à saisir le juge des référés afin d'obtenir sans délai un hébergement... ■

Florence Giancatisna
 Coordinatrice du dispositif AVDL



*L'article L.521-2 a été créé suite à la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives

AGENDA

Commission Jeunes
 mercredi 18 avril 2012
 → 14 h
 Essor93

Assemblée générale des commissions
 mercredi 16 mai 2012
 → matin
 ACSC - Cité Myriam

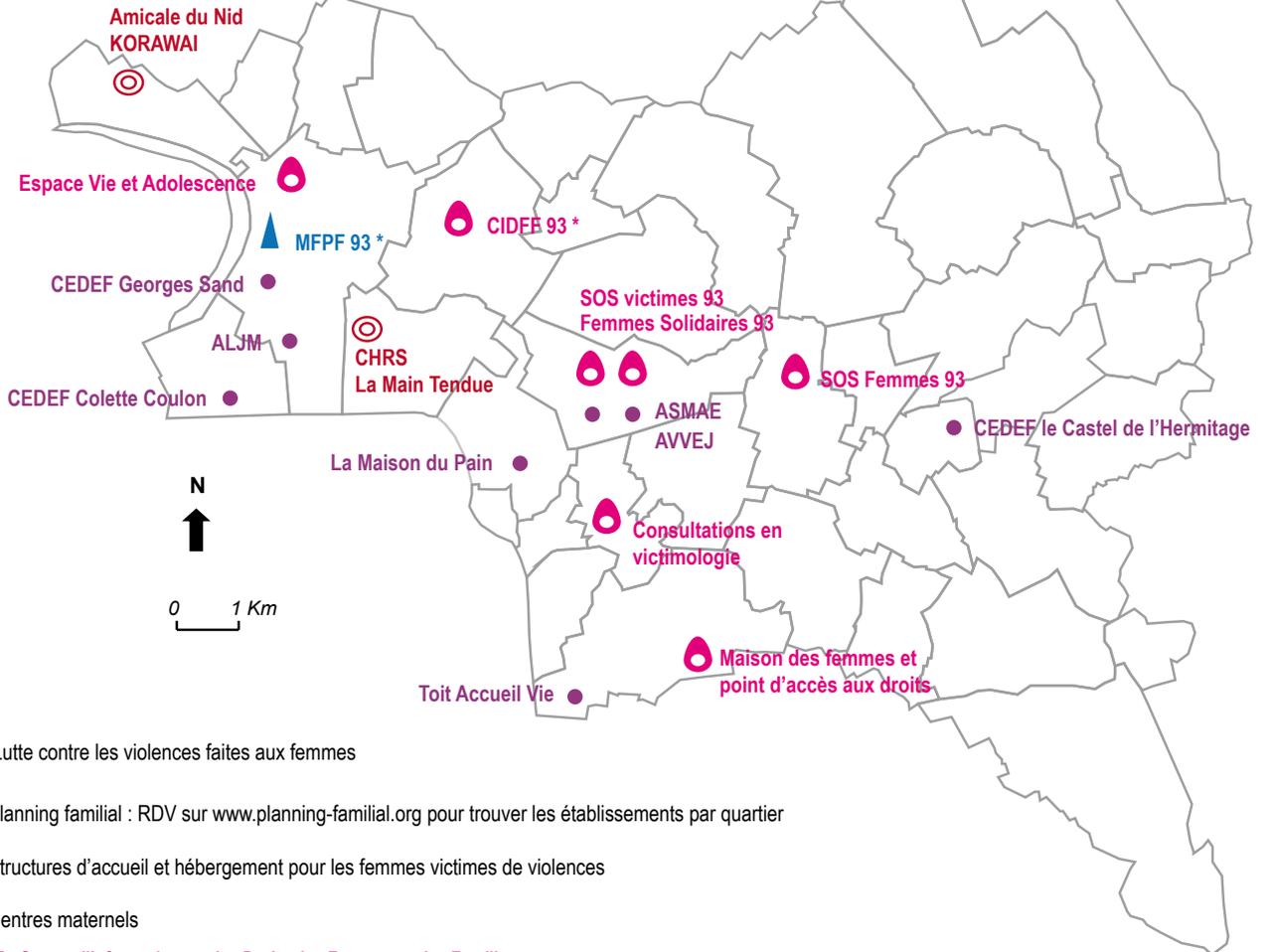
Assemblée général d'Interlogement93
 16 mai 2012
 → après-midi
 ACSC - Cité Myriam

40 ans d'Essor93 : Assemblée générale
 vendredi 1er juin 2012
 → à partir de 10 h
 Essor93

Elles s'endurcissent à cause des hommes...



CARTOGRAPHIE DES LIEUX D'ACCUEIL SPÉCIFIQUES



- Lutte contre les violences faites aux femmes
- Planning familial : RDV sur www.planning-familial.org pour trouver les établissements par quartier
- Structures d'accueil et hébergement pour les femmes victimes de violences
- Centres maternels

* CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

* MFPF : Mouvement Français pour le Planning Familial

attendre une autre carte

LES STRUCTURES DU RÉSEAU Interlogement93

<p> CHRS La Main Tendue AUBERVILLIERS 01 43 52 10 96</p>	<p>Amicale du Nid Résidence KORAWAI EPINAY / SEINE 01 49 71 35 27</p>	<p> SOS Femmes 93 BONDY CHRS : 01 55 89 00 88 C.M.E. : 01 48 47 44 21</p>	<p> Réseau 115</p> <p> Habitat</p> <p> SIAO</p>
<p> ALJM Centre Mères & enfants SAINT DENIS 01 48 29 62 45</p>	<p>ASMAE - La Chrysalide Centre Mères & enfants BOBIGNY 01 41 50 57 00</p>	<p>AVEJ Centre Mères & enfants BOBIGNY 01 48 48 51 30</p>	<p>La Maison du Pain Centre Mères & enfants PANTIN 01 56 96 17 17</p>
<p>Toit Accueil Vie Centre Mères & enfants MONTREUIL 01 49 88 96 67</p>			

NB : La liste des établissements ci-dessus ne saurait être exhaustive.